

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 17/12/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

2019.036 – LEADER – DEMANDE DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF ANIMATION-GESTION 2020

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
17 présents dont 4
suppléants
Absents : 17
Procurations : 0
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
09.12.2019

Étaient présents :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Gilles AYMES (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, , Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Étaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI;

Fait à Arles le 17 décembre 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

2019.036 : ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER POUR L'ANNEE 2020, DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AUTORITE DE GESTION REGIONALE

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
17 présents dont 4
suppléants
Absents :
Procurations : 0
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
09.12.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Gilles AYMES (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, , Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI;

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 et notamment l’article 79 portant création du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural ;

Vu la délibération du Conseil syndical n°2015-042 du 27 novembre 2015 portant approbation de la convention Leader 2014-2020 relative à la mise en œuvre de développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du programme de développement rural de la région Provence Alpes Côte d’Azur ;

Vu l’arrêté préfectoral de transformation du Syndicat mixte du Pays d’Arles en Pôle d’Equilibre Territorial et Rural au 5 septembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil syndical n°2017-028 du 02 octobre 2017 portant élection du nouveau Président du Pôle d’équilibre territorial et rural.

CONTEXTE

Considérant l’engagement du Pôle d’équilibre territorial et rural du Pays d’Arles, en partenariat avec les Syndicats mixtes de gestion des Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles et les EPCI du territoire, Terre de Provence Agglomération, la Communauté de communes de la Vallée-des-Baux-

Alpilles et la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, dans la nouvelle programmation Leader 2014-2020 ;

Considérant la candidature élaborée en partenariat et déclinant la stratégie « Agir pour une économie basée sur la qualité » en sept fiches actions :

- Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation,
- Renforcer l'offre touristique territoriale pour attirer de nouvelles clientèles,
- Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers,
- Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable pourvoyeuse de richesses et d'emplois locaux,
- Produire localement de l'énergie et des matériaux en valorisant les ressources naturelles, les déchets et les sous-produits du territoire,
- Soutenir le développement du marché énergétique et l'usage des matériaux bio-sourcés dans les bâtiments,
- Coopération.

Considérant la délibération du Conseil régional n°15-632 du 26 juin 2015 votant l'éligibilité du Pays d'Arles à porter le programme Leader 2014-2020 et lui attribuant une enveloppe de fonds Feader s'élevant à 2.066.522 €.

Contenu de la mission d'animation – gestion pour l'année 2020 :

- Préparer les éléments nécessaires au conventionnement et à la mise en œuvre du dispositif ;
- Promouvoir le dispositif sur le territoire, animer les partenariats, faire émerger, accompagner et instruire les dossiers, mobiliser les cofinancements, organiser les comités techniques et de programmation, formaliser des outils d'accompagnement et de suivi. Un animateur à temps complet sur l'année 2019 sera positionné principalement sur ces missions ;
- Assurer le suivi administratif et la gestion des dossiers : formaliser des outils d'accompagnement à la gestion, traiter administrativement les dossiers, renseigner des bases de données, contrôler et procéder à la certification de services faits, réaliser les visites sur place, accompagner les porteurs dans la réalisation de leurs projets, assurer le lien avec les cofinanceurs, etc.. Un gestionnaire à temps complet sur l'année 2019 sera positionné principalement sur ces missions ;
- Un chef de projet pilotera et outillera la démarche globale d'animation et de gestion, en lien avec l'ensemble des partenaires. Il veillera au respect des procédures et de la piste d'audit.

Dossier	Montant des dépenses
Equipe technique Leader du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020.	
Salaires et charges : 93.603€	128.574,88€
1 ETP pour l'animation	(77.144,93€ de FEADER et € de 51.429,95€
1 ETP pour la gestion	Région SUD)
Charges induites : 14.040,45€	

Forfait de 15% des frais directs de personnel	
<u>Frais de déplacement</u> : 2.880€ Sur frais réels	
<u>Frais de déplacement</u> : 6.843,20€ Sur frais forfaitaires	
<u>Frais sur devis</u> : 11.208,23€ Frais de réception- Communication/Publicité...	

Je vous invite mes chers collègues à :

- 1° - **APPROUVER** le plan de financement de l'animation et la gestion du programme Leader pour l'année 2020 ;
- 2° - **SOLLICITER ET ACCEPTER** des subventions auprès de l'autorité de gestion régionale pour les crédits FEADER ainsi que ceux du conseil régional SUD ;
- 3° - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous contrats, conventions ou autres documents devant intervenir avec les différents partenaires financiers concernant la gestion du dispositif ;
- 4° - **PRÉCISER** que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Le Président

